

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 45 (1900)  
**Heft:** 8

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Cette lettre était écrite, lorsque le Comité Central a reçu de l'Union des chemins de fer suisses une réponse datée du 31 juillet, accordant sous quelques réserves le transport à demi-billet dans le cas où l'assemblée de 1901 ait lieu en tenue civile. Le transport à demi-billet serait entre autres soumis à certaines conditions de durée et d'acheminement et à la production d'une pièce justificative à convenir, un mois avant l'assemblée, entre les Chemins de fer et le Comité Central.

---

---

## BELGIQUE

**Manœuvres.** — Un projet d'instruction générale pour les manœuvres de garnison et les manœuvres d'ensemble vient, dit la *Belgique militaire*, d'être approuvé par le ministre de la guerre.

Cette instruction comporte trois parties, savoir :

1<sup>re</sup> partie : exercices de cadres ; 2<sup>e</sup> partie : manœuvres de garnison ; 3<sup>e</sup> partie : manœuvres d'ensemble. Elle consacre tout particulièrement les améliorations suivantes : réduction des travaux écrits ; introduction des exercices de cadre dans toutes les garnisons de défense des positions fortifiées ; augmentation du nombre des manœuvres de garnison qui seront plus spécialement exécutées en automne ; allocation de crédits pour couvrir les quelques dégâts que pourraient causer les troupes pendant les opérations.

Sous le titre de manœuvres d'ensemble, la troisième partie traite non seulement des grandes manœuvres en terrain varié, mais encore des manœuvres dans les camps d'instruction et dans les positions fortifiées.

L'instruction va être mise en vigueur à titre d'essai ; les autorités militaires fourniront, dans quelques mois, leurs appréciations et observations, dont on tiendra le plus grand compte pour arrêter un règlement définitif.

---

## BIBLIOGRAPHIE

*Kriegsgeschichtliche Studien*, tome III, publié par le Bureau de l'Etat-Major fédéral. — Une brochure in-8°. Berne 1899. Imprimerie Haller.

Pour la troisième fois, le Bureau de l'Etat-Major fédéral fait paraître une brochure d'histoire militaire. Elle est consacrée aux événements dont le sol suisse fut le théâtre en 1793. Une première étude en langue allemande est consacrée aux combats qui furent livrés dans le nord-est de

a Suisse jusqu'à la retraite de Masséna dans sa position de Zurich. Son auteur est M. le major H.-E. Bühler. Une seconde étude, en langue française, s'occupe du passage de la Linth par Soult les 25 et 26 septembre. Elle est due à la plume de M. le lieutenant-colonel Galiffe. Enfin, un troisième chapitre énumère la bibliographie si riche de la campagne de 1799 en Suisse.

Ce petit volume offre un réel intérêt. Œuvres consciencieuses, sérieusement documentées, écrites en un style clair et facile, les études de M. le lieutenant-colonel Galiffe et de M. le major Bühler apportent une contribution utile à l'histoire militaire de notre pays. Le passage de la Linth entre autres, passage exécuté sous le feu de l'ennemi, presque sans matériel de pont, comporte pour nos officiers de nombreux enseignements. Le lieutenant-colonel Galiffe en fait ressortir avec netteté l'importance dans son chapitre d'observations et conclusions. Ses camarades lui seront reconnaissants, ainsi qu'à M. le major Bühler, du service que par leurs travaux, ils leur ont rendu.

---

*La Croatie militaire, 1809-1813. Les régiments croates à la grande armée*, par le commandant P. Boppe, chef d'escadron de cavalerie territoriale. — Avec six planches en couleur et une carte. Un volume in-8°. Paris et Nancy 1900. Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, éditeurs.

Ce volume n'est pas le premier que l'auteur apporte en contribution à l'histoire militaire du Premier Empire. Il nous a déjà donné l'historique de la *Légion portugaise* de 1807-1813, et celui des *Espagnols à la grande armée*. Il prépare actuellement l'histoire des *Hollandais à la grande armée*.

L'étude des régiments croates présente toutefois un intérêt particulier, moins peut-être par le rôle qu'ils jouèrent encadrés dans les troupes françaises et alliées, que par leur constitution toute spéciale et les mesures d'organisation auxquelles ils donnèrent lieu.

La Croatie militaire formait comme on sait une de ces frontières armées que l'Autriche avait créées entre elle et ses voisins pillards, notamment les Turcs. Les régiments croates n'étaient pas autre chose que la population armée et organisée pour s'opposer aux attaques individuelles ou de partis plus nombreux qui continuellement venaient du dehors.

Lors de la fondation des six régiments croates qui existaient en 1809 au moment du traité de Vienne, et dont le territoire s'étendait de la rive droite de la Save à la mer Adriatique, on circoncrivit les cantons qui furent affectés à leur recrutement et à leur entretien, de manière que la différence dans la population de chacun d'eux ne s'élevât pas à plus de 5000 âmes.

Dans chacun de ces cantons se recrutait un régiment de deux bataillons divisés en compagnies et en familles.

Pour l'administration du canton fonctionnait un bataillon dit d'économie dont les officiers administraient la population en tout temps, la commandaient en temps de guerre et formaient alors le cadre d'un troisième bataillon en activité.

Enfin, sous la dénomination d'Extra Personnel, on comprenait le clergé, le service de santé, des lazarets, les écoles et les employés chargés de percevoir et de gérer les revenus du régiment.

On voit qu'il s'agit d'une véritable colonie militaire. La propriété était essentiellement foncière, cédée aux Croates en échange de leurs services militaires. La division des terres était faite en raison de l'importance des familles; celles-ci possédaient collectivement.

La Croatie militaire ayant été cédée à la France par le traité de Vienne, le problème se posa de savoir comment utiliser ses habitants pour les

nécessités militaires de l'Empire. Le commandant Boppe nous fait l'exposé des mesures prises à ces fins, sous l'influence surtout du général Marmont, pendant près de trois ans gouverneur-général des provinces illyriennes. Il nous montre l'organisation admise, les services rendus par les Croates en Illyrie, ceux rendus également par les régiments envoyés à la grande armée. Il nous fait assister enfin à la dissolution de ces régiments que nous voyons se fondre au fur et à mesure qu'approche le déclin de Napoléon Ier.

*Société fédérale de sous-officiers. — Concours de travaux écrits.  
Fête centrale à Bâle en 1899.*

Au nombre des sujets de concours de travaux écrits de la Société fédérale des sous-officiers en 1899, figurait le suivant :

« Comment le sous-officier, chef de groupe, peut-il ou doit-il agir, afin de conserver ou même d'activer les forces de ses hommes : a) au cantonnement, b) en marche, c) pendant l'action ? »

La meilleure solution a été fournie par l'adjudant sous-officier d'infanterie Jules Turin, dont le travail a été couronné par le jury. Il vient de paraître en une brochure de 24 pages publiée par les soins du comité central à Vevey.

Ce travail est d'une lecture intéressante. Il ne constitue pas une œuvre théorique ; l'auteur a fait appel simplement à son expérience, et a noté consciencieusement les obligations et les devoirs qui, à son avis, incombent au sous-officier, chef de groupe, envers ses hommes. Il en résume l'esprit dans ces deux mots : ferme et affectueux.

Nous engageons vivement tous les sous-officiers à lire la brochure de l'adjudant Turin et à en faire leur profit.

*Politisch-militärische Karte von Ost-Asien zur Veranschaulichung der Kämpfe in China, Korea und Japan bis zur gegenwart.* Bearbeitet von Paul Langhans.

*Der Kriegsschauplatz der deutschen Truppen in China.* Mit benützung von Hassensteins « Karte der Provinz Schantung » und anderer Quellen, bearbeitet von Paul Langhans.

Deux placards géographiques. Gotha, Justus Perthes, 1900.

A peine les troubles de Chine étaient-ils connus que l'excellente maison Justus Perthes à Gotha publiait, sous forme de deux placards, une série de cartes des lieux. Tout d'abord une carte générale de l'Asie orientale ; une seconde carte analogue, mais à plus grande échelle, faisant ressortir les voies de communications : chemins de fer, télégraphes, lignes maritimes ; une carte générale de l'Asie portant le réseau du Transsibérien et du Transmandchourien ; enfin une douzaine de papillons représentant Pékin et ses environs, le territoire desservi par les réseaux ferrés de Takou à Pékin et de Pékin à Paoting, les territoires de Canton et de Hong-Kong, la baie de Tokio, etc.

Le second placard donne à l'échelle de 1 : 1 000 000 la province du Petchili et celle de Schantung, ainsi que le nord de la province de Liaotung.

Avec ces deux placards, on est armé pour une étude complète de la campagne et l'intelligence des moindres mouvements de troupes.